

États financiers

Conseil scolaire acadien provincial

31 mars 2024



Contenu

	Page
Responsabilité de la direction sur les états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats	5
Variation des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes relatives aux états financiers	8-14
Annexe A - Détails supplémentaires des revenus	15
Annexe B - Détails supplémentaires des charges	16-18
Annexe C - Détails supplémentaires des immobilisations	19

Responsabilité de la direction sur les états financiers

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité de ces déclarations sont la responsabilité de la direction. La direction est également responsable de toutes les notes afférentes aux états financiers et les annexes supplémentaires, ainsi de veiller à ce que cette information est conforme, le cas échéant, avec les informations contenues dans les états financiers. Un résumé des conventions comptables est décrit à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations affectant la période comptable en cours ne peut pas être déterminées avec certitude avant les périodes futures.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est produite d'une façon fiable. Les contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, les transactions sont autorisées et enregistrées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et une information financière fiable est disponible en temps opportun pour la préparation des états financiers.

Le conseil est responsable d'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information et de contrôle interne, et exerce ces responsabilités par le comité de vérification. Le conseil examine les états financiers internes sur une base trimestrielle et les états financiers vérifiés externes chaque année. Le comité de vérification examine également toute information significative financière ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les vérificateurs externes, White Perkins Associates, effectuent un examen indépendant, conformément aux normes canadiennes de vérification, et expriment leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont accès libre et complet aux membres du comité de vérification du Conseil scolaire acadien provincial, au besoin. Le rapport du vérificateur accompagné décrit leur responsabilité, la portée de leur examen et leur opinion sur les états financiers.

Au nom du Conseil scolaire acadien provincial

Janine M Saulnier BSc MBA

Janine Saulnier, MBA
Directrice des finances

Renaud d'Entremont

Renaud d'Entremont, CPA, CA
Coordonnateur des finances

le 22 juin 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

À la présidence et aux membres du Conseil scolaire acadien provincial

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil scolaire acadien provincial, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

-nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

-nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

-nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

-nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

-nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Yarmouth, Canada
le 22 juin 2024

White Perkins Associates

Comptables professionnels agréés



Conseil scolaire acadien provincial

État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars

2024

2023

Actifs financiers

Encaisse

Encaisse	8,563,270 \$	12,443,044 \$
Encaisse affectée – fonds générés par les écoles	1,732,939	1,552,685

Sommes à recevoir

Province de la Nouvelle-Écosse	16,856,019	14,621,246
Gouvernement du Canada	4,986,293	3,779,139
Autres	266,610	349,524

Total des actifs financiers

32,405,131 \$ 32,745,638 \$

Passifs financiers

Sommes à payer – fournisseurs 3,820,878 \$ 2,862,204 \$

Sommes à payer

Province de la Nouvelle-Écosse	60,802	16,587
Gouvernement du Canada	914	946,727
Municipalités	21,695	91,800
Autres	213,127	239,494

Charges à payer 2,765,220 2,809,181

Avantages postérieurs (Note 5) 9,719,778 9,618,439

Revenus reportés 11,408,677 11,883,787

Province de la Nouvelle-Écosse - régime de retraite (Note 7) 597,021 625,404

Total des passifs financiers

28,608,112 29,093,623

Actifs financiers nets

3,797,019 3,652,015

Actifs non financiers

Immobilisations (Annexe C) 403,777 425,874

Inventaires 827,247 671,892

Frais payés d'avance 43,634 74,482

Total des actifs non financiers

1,274,658 1,172,248

Excédent accumulé affecté – fonds générés par les écoles 1,732,939 1,552,685

Excédent accumulé affecté - amortissement capital 403,777 425,874

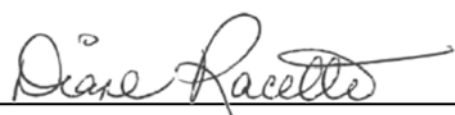
Excédent accumulé non affecté 2,934,961 2,845,704

Excédent accumulé (Note 1) 5,071,677 \$ 4,824,263 \$

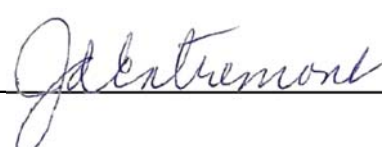
Engagements (Note 8)

Événements postérieurs (Note 10)

Ratifié au nom du Conseil scolaire



président



membre du Conseil

4

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.



Conseil scolaire acadien provincial

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2024		2023
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse (Annexe A)	114,399,000 \$	118,710,405 \$	108,825,331 \$
Gouvernement du Canada (Annexe A)	7,963,000	7,666,588	5,389,491
Allocations des conseils municipaux (Annexe A)	1,082,000	790,049	905,847
Autres revenus (Annexe A)	3,150,000	4,345,170	3,374,478
Total des revenus	<u>126,594,000</u>	<u>131,512,212</u>	<u>118,495,147</u>
Charges			
Gouvernance du conseil scolaire (Annexe B)	550,000	553,121	481,630
Bureau de la direction générale (Annexe B)	1,750,000	1,711,941	2,134,438
Services des finances (Annexe B)	900,000	958,757	826,545
Service de ressources humaines (Annexe B)	850,000	1,070,973	1,001,270
Services scolaires (Annexe B)	81,649,000	81,643,429	76,825,893
Service des opérations (Annexe B)	24,525,000	34,476,052	27,163,149
Développement scolaire communautaire (Annexe B)	2,229,000	2,203,783	1,752,015
Élaboration de programmes (Annexe B)	1,606,000	1,255,047	1,161,544
CPRP** (Annexe B)	941,000	1,131,297	1,115,021
Programme de prématernelle (Annexe B)	9,094,000	3,682,102	3,428,567
Fonds générés par les écoles	2,500,000	2,578,296	2,424,485
Total des charges	<u>126,594,000</u>	<u>131,264,798</u>	<u>118,314,557</u>
Excédent lié aux activités		<u>247,414 \$</u>	<u>180,590 \$</u>
Excédent accumulé lié aux activités, au début de l'exercice		<u>4,824,263</u>	<u>4,643,673</u>
Excédent accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice		<u>5,071,677 \$</u>	<u>4,824,263 \$</u>

** Centre provincial des ressources pédagogiques

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	3,652,015 \$	3,646,503 \$
Changements durant l'exercice		
Excédent annuel	247,414	180,590
Amortissement des immobilisations	22,097	23,715
Achat d'inventaires	(155,355)	(179,162)
Augmentation des frais payés d'avance	30,848	(19,631)
Augmentation des actifs financiers nets	145,004	5,512
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	3,797,019 \$	3,652,015 \$

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

2024

2023

Activités de fonctionnement

Excédent annuel	247,414 \$	180,590 \$
Amortissement	22,097	23,715
Sommes à recevoir	(3,359,013)	(1,164,871)
Inventaires	(155,355)	(179,162)
Dépenses payées d'avance	30,846	(19,631)
Sommes à payer	(10,399)	(397,161)
Revenus reportés	(475,110)	3,045,562
	<u>(3,699,520)</u>	<u>1,489,042</u>
Augmentation de trésorerie	(3,699,520)	1,489,042
Encaisse, au début de l'exercice	13,995,729	12,506,687
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>10,296,209 \$</u>	<u>13,995,729 \$</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Conseil scolaire acadien provincial (le « Conseil ») est une entité juridique indépendante, comme le stipule la Loi sur l'éducation avec 18 conseillers scolaires élus. Le Conseil fournit une gamme de services et programmes d'enseignement français langue première du niveau maternel à 12e dans les écoles publiques de la Province de la Nouvelle-Écosse y inclut le programme prématernelle. Le Conseil est enregistré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels aux donateurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément à cette Loi.

1. Conventions comptables

Ces états financiers sont préparés selon les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada pour le secteur public qui, pour fins des états financiers du Conseil scolaire, sont représentés par les recommandations du Conseil de comptabilité du secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), augmentés où il est approprié par d'autres normes ou déclarations de comptabilité.

Ces états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables significatives qui suivent:

Conventions comptables significatives

Entité déclarante

L'état de la situation financière est présenté en utilisant les principes prescrits par le ministère de l'Éducation. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas inclus dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière.

Revenus

Les transferts des gouvernements (provinciaux, fédéraux et municipaux) aux fins de l'exploitation et d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel tous les critères d'admissibilité et / ou stipulations ont été atteints et les montants sont autorisés. Tout financement reçu avant de satisfaire à ces conditions est reporté jusqu'à ce que les conditions soient respectées. Lorsque les revenus sont reçus sans critères d'admissibilité ou stipulations, ils sont reconnus lorsque les transferts sont autorisés.

Toutes contributions non gouvernementales ou subventions / revenus d'origine externe qui sont affectés telles qu'ils doivent être utilisés à une fin déterminée sont comptabilisées comme produits dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins spécifiées. Tout montant affecté qui est reçu avant que les critères aient été respectés est comptabilisé comme un passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins spécifiques.

Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail.

Le revenu de placements est comptabilisé à titre de revenus dans l'année où il est gagné.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Conventions comptables (suite)

Charges

Les charges sont inscrites en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les coûts des inventaires d'approvisionnements achetés durant l'année. Des provisions sont prévues pour des pertes probables sur certains comptes à recevoir et responsabilités conditionnelles lorsqu'il est possible qu'une responsabilité existe et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable. Ces provisions sont mises à jour lorsque les estimés sont révisés et/ou au moins annuellement.

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers du Conseil, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants déclarés des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels et les montants des recettes et des dépenses. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

Trésorerie comprend la caisse et les comptes bancaires, les découverts bancaires et les instruments d'argent temporaires très liquides avec échéance initiale de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés des activités de financement.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les débiteurs, l'encaisse, les dettes bancaires, les investissements et les créditeurs. Sauf indication contraire, l'avis de la direction est que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif d'intérêt, de monnaie ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers rapproche leur valeur comptable. Le CSAP ne détient pas de dérivées financiers, de placements en actions cotés sur un marché actif ou d'autres instruments financiers qui seraient classés dans la catégorie juste valeur.

Actifs financiers

Encaisse et les quasi-espèces sont inscrites au coût qui rapproche la valeur approximative du marché.

Les comptes à recevoir sont inscrits au montant principal moins les provisions pour créances douteuses.

Passifs

Les enseignants participent à un plan de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les autres employés participent à un plan de pension établi et géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu de la législation, de réglementation ou d'accord ne peuvent être utilisés que dans la conduite de certains programmes ou dans la prestation de services et transactions spécifiques. Ces montants sont reconnus comme revenu pour l'exercice que les dépenses connexes sont engagées et/ou le service effectué.

Actifs financiers nets

Les actifs financiers nets représentent l'excédent des actifs financiers du Conseil sur ses passifs financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Conventions comptables (suite)

Excédent accumulé

L'excédent accumulé représente les actifs du Conseil moins les passifs financiers et les actifs non-financiers. Cela représente le solde accumulé de l'excédent et/ou déficit accumulé découlant des opérations du Conseil.

Actifs non financiers

Les actifs corporels ont une vie utile qui s'étend plus loin que la période de comptabilité, sont maintenus pour l'approvisionnement de biens et services et ne sont pas vendus dans les opérations ordinaires du Conseil. Les actifs corporels sont inscrits au coût historique net (ou au coût estimé lorsque les coûts actuels ne sont pas connus) et comprennent tous les coûts attribuables directement aux acquisitions, constructions, développements et installations des actifs corporels, moins l'intérêt. Les actifs corporels comprennent les terrains, les édifices, l'équipement informatique, les logiciels et les véhicules. Les actifs corporels ne comprennent pas les objets intangibles ou les actifs acquis par titres. Il est à noter que les édifices et les autobus financés par la Province de la Nouvelle-Écosse et mis à la disposition des centres régionaux d'éducation et du Conseil sont comptabilisés dans les états financiers de la Province, et non pas dans ceux des centres régionaux d'éducation et du Conseil.

Les immobilisations financées par le Conseil qui rencontrent les seuils conformément au «Nova Scotia's Tangible Capital Assets Accounting Policy» sont comptabilisées comme additions. Les seuils et taux d'amortissement, utilisant la méthode de l'amortissement décroissant et conformément à cette politique, sont:

Édifices	250 000 \$	5%
Améliorations d'écoles	150 000 \$	5%
Améliorations foncières	250 000 \$	5%
Ordinateurs	25 000 \$	50%
Automobiles	15 000 \$	35%
Équipement	50 000 \$	20%
Logiciels	250 000 \$	50%

Les frais payés d'avance sont les déboursements comptants pour les biens ou services, sauf les actifs capitaux tangibles et les inventaires d'approvisionnements, dont tout ou une partie fournira des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. Le montant payé d'avance est reconnu comme une dépense dans l'année où les biens ou services sont utilisés ou épuisés.

Les stocks représentent les montants dépensés en fournitures et autres consommables qui seront utilisés ou consommés au cours d'une période future. Ils sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une fois que les articles ont été expédiés aux écoles, ils sont passés en charges et ne sont pas considérés comme des stocks.

2. Endettement bancaire

Le Conseil scolaire acadien provincial, conformément à la loi scolaire, a une ligne de crédit autorisée pendant l'année fiscale 2023-2024 de 1 025 000 \$ (2022-2023 de 962 000 \$), avec la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC). En date du 31 mars 2024, cette ligne de crédit était nulle (2023 – nulle). Cette ligne de crédit à un taux d'intérêt préférentiel moins 0,75% garantie par la province de la Nouvelle-Écosse.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

3. Régimes de retraite

Le personnel d'enseignement du Conseil est couvert par un régime de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la Province de la Nouvelle-Écosse. Les charges de retraite et les obligations liées à ce plan sont la responsabilité directe de la Province. Par conséquent, aucuns frais et/ou obligations liées à ce plan ne sont inclus dans les états financiers du Conseil.

Les employés permanents du personnel de soutien sont couverts par un régime de retraite interentreprises géré par le Bureau des services communs de l'éducation de la Nouvelle-Écosse.

4. Réserve de prévoyance

Le Nova Scotia School Insurance Exchange offre à tous les abonnés une couverture pour les biens, la responsabilité, les erreurs et les omissions dans le cas de réclamations ne dépassant pas la limite auto assurée par réclamation pour un total annuel par police. Le Conseil scolaire a cotisé un montant de 653 048 \$ (578 807 \$ en date du 31 mars 2023) pour l'année et aucune autre cotisation pour les réclamations relatives à la responsabilité n'est prévue au 31 mars 2024. Le Nova Scotia School Insurance Exchange respecte actuellement le test minimal de capital établi par le surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

5. Avantages postérieurs à l'emploi

Congés de maladie accumulés

Les employés admissibles ont droit à un nombre prescrit de jours de congé de maladie pour utilisation pendant leur période d'emploi. La province de la Nouvelle-Écosse a préparé une estimation, basée d'une évaluation actuarielle, des congés de maladie accumulés pour le personnel enseignant et non enseignant de tous les centres régionaux d'éducation de la province et du Conseil et a assumé la responsabilité du financement de ce passif.

Les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser dans leurs états financiers respectifs le passif et le recouvrement compensatoire de la province de la Nouvelle-Écosse, ainsi que les modifications annuelles du nombre accumulé de congés de maladie pour le personnel enseignant et non enseignant.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Le montant inclut pour les congés de maladie cumulés des enseignants:	8,641,482 \$	8,673,080 \$
Le montant inclut pour les congés de maladie cumulés des non-enseignants:	1,078,296 \$	945,359 \$
	<u>9,719,778 \$</u>	<u>9,618,439 \$</u>

6. Transaction non allouée

Le CSAP utilise des écoles appartenant à la province ou des écoles que la province a louées. La province ne facture pas le loyer de ces écoles au Conseil scolaire acadien provincial. En raison de difficulté à déterminer leur juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Cette année le Conseil a aussi loué une école pour un montant nominal par année. En raison de difficulté à déterminer la juste valeur, le loyer n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

7. Régime de retraite

Indemnités de départ

Les employés admissibles reçoivent une indemnité de départ à la fin d'emploi, lorsqu'ils ont droit à une pension acquise, en vertu des contrats entre les syndicats et le Conseil scolaire acadien provincial et ses prédécesseurs. Les contrats prescrivent les formules utilisées dans le calcul de l'attribution du service ainsi que la période sur laquelle le paiement doit être effectué. L'admissibilité est gelée au 1er avril 2015.

La province de la Nouvelle-Écosse a assumé la responsabilité du paiement des indemnités de départ aux employés qualifiés, mais les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse sont tenus de comptabiliser le passif projeté à l'égard de ces primes pour services rendus. Le passif prévu est compensé par une créance correspondante de la province. Le montant du passif prévu a été déterminé par le ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, sur la base d'une évaluation actuarielle.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Le montant inclut pour les indemnités de départ des enseignants:	287,488 \$	280,862 \$
Le montant inclut pour les indemnités de départ des non-enseignants:	309,533 \$	344,542 \$
	<u>597,021 \$</u>	<u>625,404 \$</u>

8. Engagements

Service de transport

Le Conseil a renouvelé son contrat pour le service de transport jusqu'au 30 juin 2027. Le coût annualisé approximatif de ce contrat par année est le suivant:

2024-2025	7,905,162 \$
2025-2026	8,102,840 \$
2026-2027	8,305,393 \$
2027-2028	2,491,618 \$

Le prix du contrat fluctuera en fonction de diverses dispositions de l'entente, y compris le nombre d'autobus scolaires et les prix du carburant, ainsi que les variations de l'indice des prix à la consommation.

Programme prématernelle

Le Conseil a conclu des contrats annuels pour des services du programme prématernelle jusqu'au 30 juin 2024. Le coût mensuel approximatif de ce contrat est le suivant:

Avril 2024	102,500 \$
Mai 2024	102,500 \$
Juin 2024	102,500 \$

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

8. Engagements (suite)

Location

Le Conseil a un contrat prolongé pour la location du bureau central jusqu'au 31 août 2027 et le bureau nord-est jusqu'au 31 mars 2025. Le coût annuel approximatif de ces contrats est comme suit:

	<u>2024/2025</u>	<u>2025/2026</u>	<u>2026/2027</u>	<u>2027/2028</u>	<u>Total</u>
Bureau central:	284,726 \$	284,726 \$	284,726 \$	118,636 \$	972,814 \$
Bureau nord-est:	100,500 \$	- \$	- \$	- \$	100,500 \$
	<u>385,226 \$</u>	<u>284,726 \$</u>	<u>284,726 \$</u>	<u>118,636 \$</u>	<u>1,073,314 \$</u>

9. Fonds générés par les écoles

En date du 31 mars 2024, les écoles du Conseil avaient en caisse un montant de 1 732 939 \$ (1 552 685 \$ en date du 31 mars 2023) généré par les écoles pour, entre autres, les activités du Conseil des étudiants, les activités sportives, les activités de la cafétéria, les activités de la cantine et les voyages de fin d'année. Les revenus générés par les écoles sont reconnus quand les fonds sont reçus. Les charges générées par les écoles sont reconnues à mesure que les fonds sont dépensés. Le détail des fonds générés par les écoles se présente à la page suivante.

10. Événements postérieurs à la date des états financiers

Le syndicat NSGEU et le syndicat NSTU ont dûment ratifié leur entente contractuelle. Cependant, seulement l'entente NSGEU fut formellement signée au moment de la préparation de ces états financiers. L'impact financier relié à la signature des ententes (NSGEU et NSTU) sera une charge dans l'année fiscale 2024-2025 et sera récupéré de la province de la Nouvelle-Écosse.

Conseil scolaire acadien provincial

Notes relatives aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Fonds générés par les écoles

	le 31 mars 2023 solde d'ouverture	Additions	Déboursés	le 31 mars 2024
Centre scolaire de la Rive-Sud	33,374 \$	75,665 \$	67,685 \$	41,354 \$
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	17,804	71,270	67,410	21,665
École acadienne de Pomquet	36,249	84,700	87,545	33,404
École acadienne de Truro	88,788	90,147	97,224	81,712
École Beaubassin	22,541	74,523	68,390	28,675
École Beau-Port	78,485	78,557	84,241	72,801
École Belleville	67,917	172,825	164,468	76,274
École Bois-Joli	12,951	35,611	27,701	20,861
École des Beaux-Marais	150,681	126,024	119,993	156,712
École du Carrefour	45,803	45,896	45,840	45,859
École du Grand-Portage	8,882	44,259	32,357	20,784
École Joseph-Dugas	58,441	86,723	112,258	32,906
École Mer et Monde	237,548	346,383	277,725	306,206
École NDA	174,422	181,094	165,813	189,702
École Pubnico-Ouest	54,562	75,609	66,367	63,804
École Rose-des-Vents	28,314	30,065	28,694	29,685
École secondaire de Clare	122,588	283,068	259,687	145,969
École secondaire de Par-en-Bas	118,623	319,192	311,136	126,679
École secondaire du Sommet	85,776	201,433	186,551	100,658
École secondaire Mosaique	38,324	161,422	125,908	73,838
École Stella-Maris	59,052	117,310	122,805	53,558
École Torbé	-	1,770	8	1,762
École Wedgeport	11,559	55,004	58,491	8,072
	<u>1,552,685 \$</u>	<u>2,758,550 \$</u>	<u>2,578,296 \$</u>	<u>1,732,939 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe A - Détails supplémentaires des revenus

Exercice clos le 31 mars

	2024		2023
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Province de la Nouvelle-Écosse			
Fonctionnement	87,578,000 \$	87,822,011 \$	83,985,275 \$
Affectés	14,884,000	15,363,616	12,938,821
Autres	11,937,000	7,724,090	10,601,247
Récupération - province N.-É.	-	7,800,688	1,299,988
	<u>114,399,000 \$</u>	<u>118,710,405 \$</u>	<u>108,825,331 \$</u>
Gouvernement du Canada			
Entente PLOE	5,771,000 \$	4,966,634 \$	4,172,241 \$
Projets, stratégies, autres	2,192,000	2,699,954	1,217,250
	<u>7,963,000 \$</u>	<u>7,666,588 \$</u>	<u>5,389,491 \$</u>
Allocation des conseils municipaux			
Affectés	1,082,000 \$	790,049 \$	905,847 \$
	<u>1,082,000 \$</u>	<u>790,049 \$</u>	<u>905,847 \$</u>
Autres revenus			
Générés par le Conseil	240,000 \$	144,123 \$	216,203 \$
Frais (recouvrement) de scolarité	30,000	161,990	20,472
Location	-	-	9,600
Intérêts	350,000	827,156	367,061
Remboursement – non gouvernemental	-	401,666	232,462
Dons	30,000	51,685	23,710
Fonds générés par les écoles	2,500,000	2,758,550	2,504,970
	<u>3,150,000 \$</u>	<u>4,345,170 \$</u>	<u>3,374,478 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

	2024		2023
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Gouvernance du Conseil scolaire			
Avantages sociaux	27,100 \$	28,437 \$	26,496 \$
Déplacement & formation	143,000	97,283	118,371
Fournitures, matériaux & équipement	32,900	28,649	10,576
Honoraires & salaires	326,700	369,393	317,088
Services professionnels	20,300	29,358	9,099
	<u>550,000 \$</u>	<u>553,121 \$</u>	<u>481,630 \$</u>
Bureau de la direction générale			
Avantages sociaux	85,000 \$	76,214 \$	83,001 \$
Déplacement & formation	120,100	180,188	114,685
Frais professionnels	253,200	207,206	406,309
Fournitures, matériaux & équipement	411,100	441,620	596,399
Salaires	880,600	806,712	934,044
	<u>1,750,000 \$</u>	<u>1,711,941 \$</u>	<u>2,134,438 \$</u>
Services des finances			
Avantages sociaux	143,500 \$	157,977 \$	132,391 \$
Déplacement & formation	13,900	15,879	13,032
Fournitures, matériaux & équipement	44,700	27,198	40,999
Salaires	659,700	724,178	604,910
Services professionnels	38,200	33,526	35,213
	<u>900,000 \$</u>	<u>958,757 \$</u>	<u>826,545 \$</u>
Services de ressources humaines			
Avantages sociaux	120,100 \$	158,849 \$	117,980 \$
Déplacement & formation	71,000	121,104	80,137
Fournitures, matériaux & équipement	64,900	52,181	59,000
Salaires	551,000	677,998	529,438
Services professionnels	43,000	60,841	214,715
	<u>850,000 \$</u>	<u>1,070,973 \$</u>	<u>1,001,270 \$</u>
Services scolaires - écoles			
Avantages sociaux	15,195,100 \$	15,495,507 \$	14,419,558 \$
Déplacement & formation	1,478,600	1,783,804	1,398,483
Fournitures, matériaux & équipement	3,354,400	3,999,277	2,787,962
Salaires	61,504,600	60,274,216	58,109,909
Services professionnels	116,300	90,625	109,981
	<u>81,649,000 \$</u>	<u>81,643,429 \$</u>	<u>76,825,893 \$</u>
Opérations - admin			
Avantages sociaux	151,100 \$	192,431 \$	139,911 \$
Déplacement & formation	84,700	86,180	77,251
Fournitures, matériaux & équipement	31,000	46,168	29,992
Salaires	713,000	856,612	653,860
	<u>979,800 \$</u>	<u>1,181,391 \$</u>	<u>901,014 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

	2024		2023
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
Opérations - maintien			
Amortissement	21,200 \$	21,160 \$	22,274 \$
Avantages sociaux	521,900	557,379	506,763
Fournitures, matériaux & équipement	792,000	1,828,703	1,530,775
Location	337,200	391,099	337,182
Réparation et entretien	2,050,500	6,428,411	3,611,068
Salaires	2,236,500	2,405,032	2,172,019
Services à contrat	313,800	2,982,763	375,441
Services publics	3,849,500	3,602,443	3,870,030
	10,122,600 \$	18,216,990 \$	12,425,552 \$
Opérations - transport			
Amortissement	900 \$	937 \$	1,441 \$
Avantages sociaux	342,800	400,757	323,498
Déplacement & formation	55,100	56,959	51,541
Fournitures, matériaux & équipement	1,251,000	1,447,631	1,467,533
Salaires	1,485,600	1,690,301	1,381,847
Transport à contrat	9,487,200	10,330,032	9,848,285
	12,622,600 \$	13,926,617 \$	13,074,145 \$
Opérations - techno			
Avantages sociaux	82,300 \$	91,050 \$	81,392 \$
Déplacement & formation	21,500	30,759	21,279
Fournitures, matériaux & équipement	327,400	645,577	323,565
Salaires	368,800	383,668	336,202
	800,000 \$	1,151,054 \$	762,438 \$
Développement scolaire communautaire			
Avantages sociaux	278,900 \$	260,264 \$	265,076 \$
Déplacement & formation	164,000	159,770	129,217
Fournitures, matériaux & équipement	426,500	439,634	120,554
Salaires	1,223,400	1,204,157	1,129,911
Services professionnels	136,200	139,958	107,257
	2,229,000 \$	2,203,783 \$	1,752,015 \$
Élaboration de programme			
Avantages sociaux	87,400 \$	71,018 \$	63,881 \$
Déplacement & formation	125,900	112,624	92,035
Fournitures, matériaux & équipement	193,500	117,134	141,444
Salaires	1,199,200	954,271	864,184
	1,606,000 \$	1,255,047 \$	1,161,544 \$

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe B - Détails supplémentaires des charges

Exercice clos le 31 mars

	2024		2023
	12 mois <u>Budget</u>	12 mois <u>Actuel</u>	12 mois <u>Actuel</u>
CPRP			
Avantages sociaux	68,400 \$	82,054 \$	72,212 \$
Déplacement & formation	23,300	18,938	9,754
Fournitures, matériaux & équipement	255,300	344,647	404,504
Salaires	594,000	685,658	628,551
	<u>941,000 \$</u>	<u>1,131,297 \$</u>	<u>1,115,021 \$</u>
Programme de prématernelle			
Avantages sociaux	364,900 \$	380,120 \$	344,074 \$
Déplacement & formation	187,700	44,921	19,824
Fournitures, matériaux & équipement	1,019,000	310,727	321,491
Salaires	5,894,200	1,642,501	1,534,157
Services à contrat	1,628,200	1,303,833	1,209,021
	<u>9,094,000 \$</u>	<u>3,682,102 \$</u>	<u>3,428,567 \$</u>

Conseil scolaire acadien provincial

Annexe C – Détails supplémentaires des immobilisations

Exercice clos le 31 mars	2024	2023
	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Coûts des immobilisations		
Solde, au début de l'exercice	908,734 \$	908,734 \$
Solde, à la fin de l'exercice	<u>908,734 \$</u>	<u>908,734 \$</u>
Amortissement cumulé		
Solde, au début de l'exercice	482,860 \$	459,146 \$
Amortissement	22,097	23,714
Solde, à la fin de l'exercice	<u>504,957</u>	<u>482,860</u>
Valeur comptable nette	<u>403,777 \$</u>	<u>425,874 \$</u>
Valeur comptable nette		
Solde, au début de l'exercice	425,874 \$	449,588 \$
Solde, à la fin de l'exercice	403,777	425,874
Diminution dans la valeur comptable nette	<u>22,097 \$</u>	<u>23,714 \$</u>